

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 mai 2014  
(convocation du 14 mai 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15  
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie  
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis  
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck  
M. RAUTUREAU Benoit à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain  
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric  
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

**EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MIN de Bordeaux-Brienne - Société Pomona- Convention en date du 26 mai 1992 pour l'aménagement et la concession d'un emplacement signée entre la société Pomona, la Régie du MIN et la CUB - Modification partielle de l'emplacement concédé- Avenant n°11 à la convention - Décision - Autorisation**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'avenant n°10 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 à la convention pour l'aménagement et la concession d'un bâtiment inclus dans le MIN de Bordeaux Brienne du 26 mai 1992, conclu entre la société Pomona, la Communauté urbaine de Bordeaux et la Régie du MIN, a introduit diverses modifications relatives aux locaux occupés et concédés à cette société, dont notamment la restitution à la Régie des locaux antérieurement utilisés par le secteur d'activité « Passion Froid ».

Or, à la suite du transfert géographique prévu de la société Genedis Promocash lié à l'opération Euratlantique, cette société va développer ses activités de commerce alimentaire en gros dans l'entrepôt vacant depuis le départ de Pomona Passion Froid. Après accord du concessionnaire, il est apparu nécessaire de modifier la répartition des zones concédées à la société Pomona Terre Azur.

Ainsi, celle-ci a accepté de restituer à la Régie du MIN une zone de locaux techniques de 234 m<sup>2</sup> environ, qui sera incorporée dans l'emprise prochainement concédée à la société Promocash. L'accueil au Min de cette société avait fait l'objet de délibérations du Conseil d'Administration du Min n°2013/21 du 4 octobre 2013 et du Conseil de Communauté n° 2013/0874 du 15 novembre 2013.

L'objet de l'avenant n°11 à la convention de concession Pomona précitée est de formaliser la restitution de cette zone de locaux à la Régie en vue de permettre son attribution à la société Promocash.

Cette modification aura donc une incidence sur le montant des redevances réglées par Pomona Terre Azur et Promocash.

Par ailleurs cet avenant comporte dans son article 4.2 l'engagement de la Régie de mettre à disposition de la société Pomona un local à usage d'archivage de 65 m<sup>2</sup> environ.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la convention de gestion signée le 21 mars 2011 entre la Régie du MIN et la Communauté urbaine

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Min du 27 février 2014

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de modifier l'emprise concédée à la société Pomona

**DECIDE**

**Article unique :** de valider l'avenant n°11 à la convention de concession Pomona, ci-joint, appelé à être établi entre la société concessionnaire, la Régie du Min et la Communauté urbaine de Bordeaux et d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2014

M. JOSY REIFFERS